

## **BUREAU DU 05 JUILLET 2017**

Délibération NB 17/072

## **PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019 CONVENTION FONCIERE**

## FAULX - EHPAD Pasteur - Logements - F F09FC40G015

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la demande formulée par la communauté de communes du Bassin de Pompey et la commune de Faulx souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise d'une partie du site de l'EHPAD Pasteur situé sur le territoire communal de Faulx en vue de créer des logements,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la communauté de communes du Bassin de Pompey et la commune de Faulx annexée à la présente délibération, portant acquisition puis rétrocession des biens susvisés d'une superficie d'environ 49 ares ; le montant prévisionnel de l'opération est de 270 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la communauté de communes du Bassin de Pompey et la commune de Faulx la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

**VU ET APPROUVE** 

Le Préfet de Région, Pour le Préfet et par delégation Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales e Européeniles

. IJ GARAU

Julien FREYBURGER

résident du Conseil d'Administration.